



Information dommage ouvrables

Par showboy60

Bonjour , il y a 6 ans de ça j'ai fait construire ma maison , quelque mois après je m'aperçois que l'évacuation ce fait très mal , voir bouche , un furet est passer 2 fois par semaine .

Je fais appel au assurance de la maison , ils font passer un plombier qui rehausse à « l'arrache » un peu tout sans grande amélioration ? je l'ai recontacte , le plombier ne veut plus venir , je suis obligée d'insister après plusieurs appel et mail pour faire passer un expert et tout ce qui s'en suis .

La personne ayant fait l'assainissement avoue avoir eu un problème durant le chantier en ayant pas assez de pente et le chef de chantier lui aurait dit de laisser comme ca (ce dernier a états licencier)

L'expert constate le « flash » et du coup le mauvais écoulement et leur rapport un peu bâclée préconise une pompe de relevage avec un coup des travaux de 7200? (chèque j'ai reçu) , alors que j'ai refuser une pompe de relevage ?

De ce fait je me renseigne de mon côté si il y a pas de solution , une entreprise vient et peu modifier les tuyaux , coude ? pour env 1200? , par grand manque de temps je n'ai jamais accepté

À l'heure actuelle , tout est entrée dans l'ordre par « miracle » je pense que à force , ça bouge donc à dû créer naturellement une meilleur pente , je dispose toujours de cet argent et au bout de 5 ans à peu près on ne m'a jamais rien réclamer

Est ce que je suis obliger de rendre l'argent ? Par mail la conseillère d'assurance m'a dit que je n'avais aucun délai ? donc c'est un peu ambiguë

Merci d'avance

Par DIU1973

Bonsoir

Après 5 ans, je ne pense pas que vous pourriez un risque.

Si vous avez un jour le même problème, l'assurance ne fonctionnera pas à nouveau.

Par showboy60

Donc selon vous je fais quoi ?